

TECHNICIEN SUPÉRIEUR DU BÂTIMENT

OPTION : ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION

TITRE PROFESSIONNEL

 RNCP¹ 34886 (JO 14/09/2020)

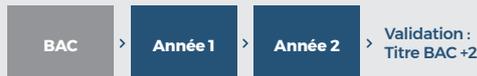
 NIVEAU 5 : Cadre Européen des Certifications

 CODE DIPLÔME 36T23001

 DIPLÔME DELIVRÉ PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Prérequis

Intégration en 1^{ère} année : BAC ou équivalent



Autre situation : contacter GFS

Voies d'accès à la formation

L'accès à une action de formation varie en fonction de votre parcours antérieur, de votre situation actuelle et de votre projet futur.

Alternance

> Acquérir une expérience significative, se professionnaliser

Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
Formation en alternance financée par un Opérateur de Compétences (OPCO) ou un établissement public.
La formation est gratuite pour le bénéficiaire.

Initiale alternée

> Découvrir le monde de l'entreprise avec une immersion professionnelle

Formation initiale alternée financée par l'apprenant :
Frais d'inscription annuels : 150 € net*
Frais de scolarité annuels : 3500 € net
*500 € net pour les étudiants qui viennent de l'étranger.

Possibilité de demander un financement total ou partiel à l'entreprise, dans le cadre d'un partenariat éducatif.

Formule pro

> Se réorienter (reconversion), développer et valider ses compétences

Pour les salariés, demandeurs d'emploi, indépendants, avec expérience professionnelle (selon votre statut) :
Compte personnel de formation (CPF), Plan de Développement des Compétences (PDC), CPF de Transition, Promotion par l'alternance (Pro-A), Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP).

Votre validation peut être réalisée en VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Parcours individualisé et financement sur devis en fonction de l'expérience.

Rythme de la formation

Grâce à des périodes alternées en entreprise et en centre de formation, le rythme de formation permet de concilier une formation complète avec une immersion professionnelle.

Durée de la formation

Nombre d'heures : 915 h. La durée du parcours de formation est modulable selon la voie d'accès.



Public

Alternants, salariés, étudiants, demandeurs d'emploi, travailleurs indépendants

 Accessible aux personnes en situation d'handicap (PSH)

Admission

Candidature en ligne ou sur Parcoursup.
Recrutement sur dossier, entretien, étude personnalisée de votre projet de formation avec un conseiller en réussite professionnelle et courrier d'admission.

Objectifs et exemples de missions

Le Technicien Supérieur du Bâtiment - Option Economie de la Construction - est responsable des études économiques, techniques et réglementaires d'un projet de construction. Il intervient en maîtrise d'oeuvre Tout Corps d'État. Il définit le coût des travaux en fonction du stade de définition du projet. Il prescrit les ouvrages en conformité avec l'ensemble de la réglementation du bâtiment et des règles de construction. Il constitue les dossiers de consultation des entreprises en assistance du maître d'ouvrage et établit le rapport d'analyse des offres. Le technicien travaille au sein d'une équipe de maîtrise d'oeuvre (architecte, cabinet d'économiste, bureaux d'études...), en collaboration avec le maître d'ouvrage et en relation avec des bureaux d'études et des entreprises du bâtiment.

- > Etudier et métrer un projet de bâtiment traité en BIM ou en conventionnel
- > Prescrire et estimer un projet de bâtiment en BIM ou en conventionnel
- > Assurer le suivi des travaux d'un bâtiment en maîtrise d'oeuvre

Suite de parcours et débouchés professionnels

Cette formation permet de poursuivre vos études vers un titre de **niveau 6** ou d'accéder à un emploi :

- > Chargé d'étude
- > Économiste de la construction (salarié ou en libéral)
- > Chef de projet en cabinet d'architecture ou de maîtrise d'oeuvre
- > Chargé d'affaires en cabinet d'architecture ou de maîtrise d'oeuvre
- > Chef de projet en bureau d'études
- > Chargé d'affaires en bureau d'études

Encadrement

Chaque apprenant bénéficie d'une formation et d'un suivi pédagogique individualisé, encadré par les formateurs, un responsable pédagogique et un conseiller en réussite professionnelle. Les membres de cette équipe sont les interlocuteurs privilégiés de l'apprenant pour la réussite de son parcours pédagogique et professionnel.

La liste des formateurs correspondant à la formation suivie est remise avant l'entrée en formation, lors de l'entretien avec le conseiller en réussite professionnelle.

Un accompagnement individualisé se crée avant, pendant et après la formation.

Pour aller plus loin, passerelles et équivalences

Pour plus de détails sur ce parcours de formation, rendez-vous sur le site de France Compétences <https://francecompetences.fr> puis entrez le code RNCP de cette fiche. Vous pourrez également télécharger la fiche **Europass** de la formation. 

Pour valoriser vos compétences et gérer votre carrière en France ou en Europe, rendez-vous sur la plateforme Europass : <https://europa.eu/europass/fr> 



ENT
Planning, notes,
ressources



Microsoft 365
Adresse email
et applications



WIFI
& vidéoprojecteur
dans chaque salle



Logiciels
métiers
et/ou certifications



Bibliothèque
& revues
à disposition



Accès
photocopieur
et numérisation



Espace de vie
sur place

ORGANISATION ET MODALITÉS DE LA FORMATION

Formation de 1 à 2 ans, adaptée selon parcours antérieur. La formation est multimodale avec présence en centre, formation à distance (FOAD), formation en situation de travail (FEST). Pour chaque stagiaire, un planning adapté à son statut est joint à la convention de formation.

La répartition horaire par matière ou par module est susceptible de subir des modifications en fonction du niveau initial de l'apprenant et/ou du groupe, de son parcours individualisé et de son accompagnement. Il en est de même pour le programme.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active : cas pratiques, participation à des concours, pédagogie inversée, partenariats pédagogiques avec des entreprises, thématiques professionnelles.

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

De 1 jour à 3 mois en fonction du financeur.

HORAIRES

La formation se déroule par demi-journées : de 8 h 15 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 17 h 00. Des masterclass peuvent être proposées en sus après 17 h 00.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Un groupe de 5 à 20 participants.

SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME

Un émargement est réalisé par demi-journée : il est signé par l'apprenant et le formateur. L'apprenant reçoit à son inscription des codes personnels pour consulter son planning, des ressources pédagogiques et ses résultats d'évaluations sur l'ENT².

RÈGLEMENT D'EXAMENS

Pour les personnes ayant suivi le cycle de formation :

Examens écrits et oraux en cours et en fin de formation avec remise de bulletins de notes et appréciation de l'équipe pédagogique.

L'apprenant reçoit une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action ainsi qu'un résultat de l'évaluation.

Les résultats de la soutenance et des contrôles détermineront l'obtention du titre professionnel « Technicien supérieur du bâtiment, Option économie de la construction » inscrit au RNCP niveau 5, délivré par le Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion.

ÉPREUVE	FORME	DURÉE
ECF : EVALUATION EN COURS DE FORMATION		
MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE : - RELEVÉ DE L'EXISTANT - ÉTUDE TECHNIQUE ET MÉTRÉ - PRÉSCRIPTION D'OUVRAGES, ESTIMATION ET ASSISTANCE AU MAÎTRE D'OUVRAGE EN PHASE DE CONSULTATION DES ENTREPRISES - PLANIFICATION ET SUIVI DES TRAVAUX	ÉCRITE ÉCRITE	20 MIN 7H
	ÉCRITE	7H
	ÉCRITE	4H
ENTRETIEN TECHNIQUE	ORALE	20 MIN
ENTRETIEN FINAL	ORALE	20 MIN

Pour les personnes en activité professionnelle ou ayant eu une activité professionnelle significative :

Validation par blocs de compétence (ou CCP³)

L'examen peut être validé par bloc de compétences. Chaque bloc peut être réalisé et validé de façon autonome et indépendante. L'examen se déroule alors sous forme ponctuelle. La moyenne à chaque bloc permet l'obtention du diplôme.

VAE

La Validation des Acquis de l'Expérience permet de valider un certificat ou un diplôme représentant des compétences acquises lors de votre parcours professionnel. Pour ce type de parcours, consultez votre conseiller en réussite professionnelle ainsi que : <https://vae.gouv.fr/>

APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Taux de réussite : 100% en 2024 (4 présentés, 4 reçus)

PROGRESSION PÉDAGOGIQUE

Activité 1 : « Etudier et métrer un projet de bâtiment traité en BIM ou en conventionnel »

Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique

- À partir du plan 2D ou d'une maquette numérique d'un projet de construction, d'un descriptif sommaire et éventuellement d'une convention BIM, repérer les différents types d'ouvrages par corps d'état et en définir l'unité métré (ml, m², m³, kg)
- Procéder à la détermination du nombre et des dimensions des ouvrages
- Réaliser les plans de repérage et tableaux de prestations utiles afin de compléter la feuille appropriée et de présenter un métré conforme aux conventions professionnelles

Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant

- À partir des plans d'un projet de réhabilitation et lors de la visite du site, mesurer chaque élément (mur, ouvertures...) en longueur, largeur, hauteur et diagonale.
- Reporter, sur un plan du bâtiment réalisé à main levée, les cotes et la géométrie du bâtiment
- Lister les ouvrages et matériaux visibles (sols, murs, plafonds, menuiseries), intérieurs et extérieurs et en décrire la nature et l'état. Ce relevé est généralement complété d'un reportage photographique

Etablir la conformité du projet de bâtiment avec les normes et la réglementation

- À partir d'un projet de construction (plans 2D ou maquette numérique, descriptif sommaire), des normes, DTU et réglementations techniques, déterminer la nature et la taille du projet de bâtiment en fonction des critères réglementaires (logement, tertiaire, établissement recevant du public par exemple)
- Déterminer les réglementations applicables (thermique, acoustique, accessibilité par exemple)
- Repérer et lister les ouvrages du projet concernés par ces réglementations et vérifier pour chacun d'eux, les caractéristiques et performances requises
- Déterminer, à partir des DTU, les techniques et moyens de mise en œuvre des ouvrages du projet de bâtiment
- Communiquer les résultats de l'étude aux différents membres de l'équipe projet : architecte, bureaux d'études

Activité 2 : « Prescrire et estimer un projet de bâtiment en BIM ou en conventionnel »

Rédiger les pièces écrites techniques pour un projet de bâtiment

- À partir de l'étude technique et réglementaire d'un projet, collecter les informations de l'étude à reporter dans les pièces écrites techniques
- Lister l'ensemble des ouvrages à décrire dans le document, classer ces ouvrages par corps d'état
- Rédiger pour chacun des ouvrages sa description en fonction de la phase d'étude du projet
- En phase d'avant-projet, il s'agit d'une notice sommaire reprenant une brève description des ouvrages incluant les principes constructifs et les contraintes réglementaires
- En phase de projet, la description comporte a minima le nom et la nature de l'ouvrage, les références normatives, les caractéristiques réglementaires issues de l'étude, les dimensions, les conditions et supports de pose, le mode de mise en œuvre, les éventuels travaux préparatoires, les limites de prestations avec les autres corps d'état et la localisation dans le projet
- En phase consultation, il s'agit de compléter le descriptif détaillé avec les généralités et les prescriptions techniques relatives au projet pour rédiger les cahiers des clauses techniques particulières

Estimer le coût d'un projet de construction ou de réhabilitation

- À partir des ratios de surfaces et des ratios de prix issus de la base de données de l'en-

teprise ou d'un bordereau de prix moyens, réaliser une première estimation sommaire du projet

- En phase d'avant-projet, détailler cette estimation en listant les ouvrages du projet sur l'ensemble des lots puis appliquer les prix unitaires moyens sur les quantités d'ouvrages
- Intégrer à l'estimation sommaire ou détaillée les coûts supplémentaires d'études techniques, de bureau de contrôle, de frais d'urbanisme et d'études complémentaires afin d'estimer le coût total de l'opération

Réaliser la consultation des entreprises en maîtrise d'oeuvre pour un projet de bâtiment

- Dans le cadre de la procédure de consultation des entreprises, lister l'ensemble des documents à joindre au dossier de consultation des entreprises
- Indiquer au maître d'ouvrage ses obligations relatives aux documents administratifs de consultation à produire et à joindre au dossier
- Assister le maître d'ouvrage dans la rédaction de ces documents. Ensuite, à la réception des offres de prix des entreprises, retirer (récupérer, se procurer) les offres auprès du maître d'ouvrage, établir des tableaux comparatifs des offres permettant de mettre en perspective les prestations proposées, les quantités et prix unitaires d'ouvrages proposés, réaliser l'analyse de ces tableaux en comparant les offres avec les estimations réalisées lors des études
- Etudier et analyser les mémoires techniques des entreprises en vérifiant que les contraintes et spécificités du projet sont bien prises en compte afin de rédiger le rapport d'analyse des offres à destination du maître d'ouvrage

Activité 3 : « Assurer le suivi des travaux d'un bâtiment en maîtrise d'oeuvre »

Ordonnancer les interventions des corps d'état d'un chantier de construction ou de réhabilitation

- À partir de la liste des ouvrages à réaliser pour un chantier de bâtiment, détailler par tâches les ouvrages à réaliser
- Classer les tâches de manière chronologique et en fonction du phasage des travaux demandés par le projet
- Déterminer la durée de chaque tâche, élaborer le planning des tâches en croisant tous les paramètres du projet : durées d'intervention par tâche, chronologie des interventions, phasage demandé et objectifs de délais du maître d'ouvrage
- Au cours du chantier, renseigner le planning avec les avancements réels du chantier, repérer les écarts et proposer des mesures d'ajustement le cas échéant

Suivre le projet de bâtiment jusqu'à la réception des travaux

- En tenant compte des dossiers de marché et à partir de la signature des marchés, assurer le suivi de la réalisation, technique, administratif et/ou financier des travaux
- Animer les réunions de chantier
- Etablir les comptes rendus des réunions de chantier
- Vérifier, avec l'appui des ingénieurs en charge de la conception du projet, la conformité des ouvrages mis en œuvre sur chantier
- Réaliser le suivi du budget, analyser et valider les devis de travaux supplémentaires, mettre à jour le budget global du projet, valider les états d'avancement, participer et/ou organiser les opérations de réception des ouvrages, suivre la levée des réserves dans le but de livrer au maître d'ouvrage un bâtiment conforme dans les délais prévus et satisfaisant aux objectifs techniques et financiers.

ACCOMPAGNEMENT, CONDUITE DE PROJET, ET ÉVALUATIONS

- Accompagnement individualisé et collectif (entreprise, formation, dossiers...)
- Thématiques
- Évaluations sommatives et formatives

¹ RNCP : Répertoire National de la Certification Professionnelle
² ENT : Espace Numérique de Travail
³ CCP : Certificat de Compétence Professionnelle

